



➤ Mission d'appui au montage et à l'animation d'un cycle de qualification sur la Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

L'IREV, Centre de ressources Politique de la ville Hauts-de-France

L'IREV est l'un des 19 centres de ressources Politique de la ville en France. Son territoire d'action : l'ensemble des contrats de ville des Hauts-de-France.

Constitué en GIP (groupement d'intérêt public), l'IREV rassemble l'Etat, la Région Hauts-de-France, les intercommunalités et communes pilotes des contrats de ville ainsi que des membres associés (URH, CDC, CD59).

Cette gouvernance traduit la place de l'IREV dans le dialogue interinstitutionnel autour des enjeux de cohésion sociale et territoriale. Les actions menées par l'IREV sont à destination des professionnels des collectivités territoriales mobilisées, des élus, des services de l'Etat, mais aussi des bailleurs, associations, habitants des quartiers politique de la ville, conseillers citoyens, étudiants...

L'IREV agit dans trois domaines principaux :

- L'animation du réseau des professionnels de la Politique de la ville en Hauts-de-France via des événements réguliers, rencontres de réseau, mais aussi la valorisation des savoir-faire et l'organisation d'échanges d'expériences ;
- La montée en qualification des acteurs dans les quartiers grâce à des cycles de qualification, journées régionales, Pop-Ups, Masterclass citoyenne ;
- La capitalisation et la diffusion de savoirs et d'expériences inspirantes et innovantes dans les territoires (via les publications, le centre de documentation, les actualités web et la lettre d'information)

Enjeux et Objectifs

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) a été mentionnée pour la première fois dans une note de cadrage de la Délégation interministérielle de la ville (Div), la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUIHC), et l'Union sociale pour l'habitat (USH), en 1999. Elle fut décrite comme une démarche partenariale et coordonnée entre l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion du quartier et l'amélioration du cadre de vie. Entre 2000 et 2004, les actions en lien avec la GUP ont ainsi été inscrites dans des conventions reliées aux Contrats de villes.

La GUP est réaffirmée dans la loi du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, avec l'obligation de la signature de conventions GUP pour les Zones urbaines



Cahier des clauses particulières

Mission d'appui au montage et à l'animation d'un cycle de qualification sur la Gestion Urbaine de Proximité

sensibles de 500 logements et pour les sites en projets de rénovation urbaine. Dès lors, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) demande l'élaboration ou l'actualisation d'une convention de GUP dans les six mois suivant la signature de la convention de rénovation urbaine. Pour cela, elle se concentre sur 4 enjeux :

- la gestion locative et qualité de service (relations bailleurs/locataires) ;
- la propreté des immeubles et des espaces urbains ;
- la tranquillité et sécurité (rôle des gardiens, présence de la police, médiation) ;
- les services aux habitants : maintenance des équipements, enlèvement des ordures ménagères, mise à disposition de locaux...

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, votée le 21 février 2014, permet la finalisation du Programme national de rénovation urbaine, et le déploiement du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). A travers les contrats de ville, cette loi invite les acteurs à repenser leurs cadres d'intervention (articulation des échelles d'intervention, pilotage intercommunal ...) en privilégiant une approche intégrée et partenariale des enjeux urbains et sociaux des quartiers prioritaires. Elle réaffirme des exigences en matière de GUP, via la déclinaison d'une charte d'engagements réciproques entre l'Etat, les communes et les groupes et organismes HLM. Dans cette visée, le dispositif d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de 30% dans les quartiers politique de la ville (QPV) a été inscrit dans les lois de finances depuis 2015. Levier financier destiné aux bailleurs, il soutient des programmes d'actions centrés sur la GUP. Au 31/12/2018, les bailleurs avaient pour obligation de renouveler leur convention TFPB.

L'année 2019 marque quant à elle la révision des Contrats de Ville ainsi que l'accélération du PRU (179 projets engagés), occasion de renouveler les programmes et les axes d'intervention et par conséquent, les actions de GUP.

La GUP traitant à la fois d'enjeux urbains, de par les réparations et le traitement des dysfonctionnements, et d'enjeux sociaux, en simplifiant la vie quotidienne des habitants, elle est régulièrement appelée la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP). Dans le contexte actuel, la GUP est donc un ensemble de démarches qui visent à rehausser l'attractivité des quartiers par un renforcement de la gestion et des interventions, tant des organismes HLM que des collectivités et de l'ensemble des acteurs impliqués dans les quartiers. Elle repose ainsi sur :

- L'amélioration de la coordination des interventions des acteurs qui concourent ensemble à la qualité du cadre de vie offert aux habitants : collectivités locales, bailleurs, services de l'Etat, gestionnaires de réseaux, sociétés de transport, associations, etc. ;
- Des habitants, usagers et associations acteurs à part entière.

Dans ce cadre, l'IREV a choisi de proposer un travail d'accompagnement et d'animation sur la GUSP. L'objectif est de fournir un lieu d'échange aux acteurs mobilisés sur les différents territoires des Hauts-de-France. Ce lieu neutre doit ainsi être vu comme un espace d'échange, de débat et de réflexion, mais aussi d'outillage, pour les aider à avancer sur leur projet localement. Pour ce faire, l'IREV proposera dans un premier temps un cycle de qualification de deux journées, consacré à des temps de plénières et d'ateliers ; puis une journée de capitalisation sera proposée quelques mois plus tard. Le public cible de cycle, en partenariat avec l'Union Régionale Habitat (URH), sera les Chef.fe.s de projet Politique de la Ville, les services techniques des collectivités et les bailleurs.



Contenu de la mission

- **Participation au travail de mise au point avec l'équipe de l'IREV et les partenaires du cycle de qualification**

Le prestataire participe et contribue aux temps de travail. Il assurera l'animation du cycle de qualification, en coordination avec l'IREV.

- **Préparation et animation du cycle de qualification**

Le prestataire participe aux trois journées du cycle de qualification. Il contribue à la finalisation de leur construction : choix des intervenants, problématisation des ateliers, modalités d'animation, etc. Il participe à l'animation des différents temps, en collaboration avec l'équipe de l'IREV.

- **Appui à la capitalisation**

L'IREV prendra en charge la capitalisation et le prestataire y participera selon deux temps. Après les deux premières journées, il participera au canevas de la capitalisation, puis il viendra en appui à l'IREV avec la relecture du document finalisé.

- **Echéancier**

La mission sera réalisée selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Deux premières journées du cycle de qualification : 26 et 27 février 2019
- Capitalisation : De mars à mai 2019
- Troisième journée du cycle de qualification : troisième trimestre 2019

Modalités de paiement

- Engagement de la mission 30%
- A la fin des deux premières journées 40%
- A la fin de la mission 30%

Modalités de la consultation

Calendrier

Le présent cahier des charges sera adressé à plusieurs professionnels et publié sur le site de l'IREV.

La date limite de réception des offres est fixée au 1^{er} février 2019.

Suite à l'analyse des offres, le choix sera fait et notifié avant le 5 février 2019 par l'IREV.

Contenu de l'offre

La proposition comprendra :

- Une note de présentation synthétique de l'offre proposée
- Une présentation de l'entreprise et un CV du ou des intervenants proposés
- Les références de l'équipe pour des projets analogues



Cahier des clauses particulières

Mission d'appui au montage et à l'animation d'un cycle de qualification sur la Gestion Urbaine de Proximité

- Un devis faisant apparaître les coûts journaliers, pour chaque partie le nombre de jours et le coût de la partie, et le coût total, HT et TTC

Les propositions seront remises au plus tard le 1^{er} février 2019.

Par mail : contact@irev.fr